

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 6 (1894)
Heft: 10

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et qu'on doit faire usage d'un long bâton pour opérer son déplacement. L'innovation ci-dessus que nous trouvons



décrite dans le *Photogramm* permettra désormais de supprimer l'usage du bâton, car les boucles étant maintenues rigides courreront aisément le long de la tringle.

FAITS DIVERS

Notre concours.

Photographie d'une goutte d'eau pendant sa chute.

Notre concours a été fermé le 15 octobre dernier. Le nombre des concurrents n'est pas très considérable, mais oui bien le nombre des clichés, et nous pouvons dire sans rien préjuger que parmi les résultats obtenus il en est de fort remarquables. Le jury international va maintenant être appelé à fonctionner entre Vienne, Paris et Genève. Cette consultation à distance sera nécessairement un peu longue et nous ne pensons pas pouvoir rendre compte du verdict final avant notre numéro de décembre.

* * *

Société des Amateurs photographes. Concours international de photographie.

Article premier. — La Société des Amateurs photographes organise entre tous les amateurs un concours de pho-

tographie entièrement gratuit pour les membres des Sociétés photographiques françaises. Les amateurs ne faisant partie d'aucune Société devront verser préalablement une somme de cinq francs.

Art. 2. — Tous les formats et les tirages sont admis ;

Art. 3. — Le concours comprendra cinq sections :

1° Portraits et groupes ;

2° Paysages ;

3° Photographie documentaire et scientifique ;

4° Un sujet particulier : *La Seine au pont de Saint-Cloud* ;

5° Un sujet général : *Scènes de la vie militaire*.

Art. 4. — Chaque concurrent ne devra pas envoyer plus de deux épreuves pour chaque section, sauf pour la 5^{me}, où le nombre des épreuves à envoyer est illimité. Les amateurs qui ne concourront que dans cette section n'auront aucun droit à payer. La Société se réserve le droit d'utiliser les épreuves envoyées pour la 5^{me} section à l'illustration d'un ouvrage.

Art. 5. — Les épreuves seront classées (par un jury qui sera ultérieurement désigné) par ordre de mérite et chaque section comportera, s'il y a lieu, deux prix consistant en médailles et une ou plusieurs mentions honorables consistant en diplômes.

Un prix spécial sera attribué à l'épreuve la plus artistique, quelle que soit sa section.

Art. 6. — Les épreuves devront être envoyées, franco de port, avant le 1^{er} avril 1895, à M. Maxime Brault, secrétaire, 339, rue Saint-Martin, Paris.

Art. 7. — Chaque épreuve devra porter une étiquette indiquant le nom de l'auteur, s'il fait partie d'une Société, l'indication de la section, et le plus de renseignements pos-

sible sur les conditions dans lesquelles l'épreuve a été obtenue (date, heure, ciel, objectif, foyer et tirage, diaphragme, appareils et produits employés, etc.). S'il y a lieu, un prix spécial sera accordé au concurrent qui aura donné les détails les plus exacts, les plus clairs et les plus utiles.

Art. 8. — Seules seront retournées à leurs auteurs les photocopies des concurrents qui en auront fait la demande expresse, accompagnée du montant des frais de renvoi. Exception sera faite pour celles de la 5^{me} section, que la Société se réserve de garder.

Pour le Comité :

Le Secrétaire, M. BRAULT.

* * *

L'observatoire du Mont Blanco.

L'observatoire établi il y a quatre ou cinq ans par le professeur Pickering sur le mont Blanco dans les Andes, près d'Arequipa, et qui était un des plus élevés du monde a été détruit par une bande de maraudeurs.

(Temps.)

Cette stupide destruction est profondément regrettable, car elle va momentanément entraver les travaux d'un savant à qui l'astronomie est déjà redevable de nombreux travaux. On se rappelle que c'est le professeur Pickering qui, depuis le mont Wilson (Californie), fit en 1890 une série de photographies de la planète Mars. Il arriva à prouver que l'étendue des neiges dans l'hémisphère sud de Mars s'élevait, le 10 avril 1890, à 2500 milles carrés, soit presque à la superficie des Etats-Unis.

(Réd.)

* * *

Une perle.

Cueilli dans un recueil de vulgarisation photographique : « la lumière oxhydrique est une des plus puissantes connues ; elle se produit lorsque l'hydrogène ou le gaz d'éclairage brûlent dans l'oxygène pur. »

On rétablira sans hésitation : « la lumière oxhydrique est une des moins éclairante connues, mais la combustion de l'hydrogène ou du gaz d'éclairage dans l'oxygène développe une chaleur considérable qui permet l'incandescence d'un morceau de chaux ou de marbre, un des plus puissants moyen d'éclairage connus. »

La vulgarisation est une bonne chose, à la condition expresse que le vulgarisateur sache ce qu'il enseigne, car autrement il fait plus de mal que de bien ; je préfère de beaucoup un cerveau inculte à celui dans lequel on a emmagasiné des idées fausses.

Notre illustration.

Au lavoir.

Le joli motif que nous publions aujourd'hui est dû à M. E. Châble, président du Photo-club de Neuchâtel. Le cliché en similigravure est l'œuvre de M. Bonneau, de Genève, dont l'établissement ouvert depuis peu, prend une heureuse extension. Nous le remercions de cet intéressant travail.
